

RÉUSSIR

votre rénovation énergétique



La référence Pro pour vos travaux



1

Comprendre la rénovation



C'est quoi ?

Votre facture énergétique pèse lourd dans votre budget. Vous avez détecté des zones d'inconfort dans votre habitat ou des parties à rénover pour regagner en chaleur.

Une analyse des besoins permet d'améliorer le confort et de réaliser des économies d'énergie et d'argent. Le courtier vous aide à identifier les travaux à effectuer. Il vous oriente si nécessaire vers un bureau d'étude thermique.

Spécialiste de la rénovation énergétique, ce dernier peut vous fournir, à l'issue d'un rendez-vous à votre domicile, un diagnostic complet de votre logement et de votre consommation d'énergie.

Le diagnostic permet d'identifier les différents types de travaux à mettre en œuvre en vue de l'amélioration thermique de votre habitat.

Combien de temps ?

Si vous faites réaliser un diagnostic : 1 à 2 semaines sont nécessaires entre la prise de rendez-vous et l'intervention du bureau d'étude dans votre logement. Compter environ 2 semaines pour la remise du diagnostic thermique.

Combien ça coûte ?

Le rendez-vous avec votre courtier est gratuit. Le coût de l'étude thermique varie en fonction des besoins, de la surface et du type d'habitat. Il se situe dans une fourchette de prix allant de 600 à 1 500 € TTC.

Quel est l'apport du courtier La Maison Des Travaux ?

Le courtier de La Maison Des Travaux vous communique les possibilités de travaux ainsi que les aides au financement. Selon les cas, il peut vous proposer un rendez-vous personnalisé avec un bureau d'étude thermique.

2

Choisir son projet



C'est quoi ?

Vous avez obtenu votre diagnostic thermique par un de nos bureaux d'étude.

Cet audit va vous permettre :

- De hiérarchiser les postes de consommation de votre logement.
- D'identifier les types de travaux à réaliser.

Lors de cette étape, le courtier de La Maison Des Travaux peut venir gratuitement vous guider dans vos choix.

Combien de temps ?

Il suffit de convenir d'un rendez-vous avec votre courtier.

Combien ça coûte ?

Le service du courtier de La Maison Des Travaux est gratuit. Les estimatifs budgétaires qu'il effectuera pour vous sont également gratuits.

Quel est l'apport du courtier La Maison Des Travaux ?

Le courtier de La Maison Des Travaux vous apporte non seulement une aide à la lecture pertinente du diagnostic mais aussi une aide à l'identification des priorités de travaux.

Le courtier vous communiquera aussi des estimations de coûts de travaux.

3

Optimiser son budget



C'est quoi ?

Vous avez identifié les types de travaux à réaliser...
Une fois la sélection des travaux et des matériaux effectuée,
le courtier de La Maison Des Travaux :

- effectue pour vous la sélection des professionnels du bâtiment de son panel pour obtenir les devis au meilleur rapport qualité-prix.
- vous accompagne dans la rédaction de vos demandes d'aides ainsi que pour l'obtention de vos droits de financement.

Seules les entreprises dites RGE «Reconnu Garant de l'Environnement» sont retenues car leur label conditionne l'obtention de certaines aides.

Le montant des aides est fonction de votre profil et du type de travaux.

Combien de temps ?

Pour la remise des devis des entreprises, compter entre 2 et 3 semaines environ en fonction du type de prestation.

Pour le renseignement des formulaires concernant les demandes d'aides, convenir d'un rendez-vous avec le courtier.

Combien ça coûte ?

Le service du courtier de La Maison Des Travaux est gratuit.
Les devis qu'il fera élaborer pour vous par les entreprises du bâtiment de son panel sont également gratuits.

Quel est l'apport du courtier La Maison Des Travaux ?

Le courtier de La Maison Des Travaux vous fait gagner du temps et vous apporte une sélection rigoureuse des entreprises de votre région qui réalisent des travaux au juste prix.
Il vous guide et vous oriente vers la solution et l'aide de financement les plus adaptées à votre situation.

4

Faire réaliser les travaux



C'est quoi ?

Le chantier peut être suivi soit par vos soins soit par un maître d'œuvre si vous le souhaitez.

Une fois que les travaux sont arrivés à leur terme, vous validez que les demandes figurant sur les devis soient conformes à ce qui a été réalisé par les professionnels du bâtiment.

Combien de temps ?

En fonction de la nature des travaux de rénovation énergétique, la durée des travaux peut prendre entre 1 à 6 mois – hors éventuellement délai administratif pour des travaux qui modifient la façade du bâti.

Combien ça coûte ?

Compte tenu de la diversité des postes (chauffage, ouvrants, isolation par l'intérieur et/ou l'extérieur...) il est difficile de communiquer un prix standard. De plus, la nature et le type de matériaux auront un impact plus ou moins important sur le montant des travaux.

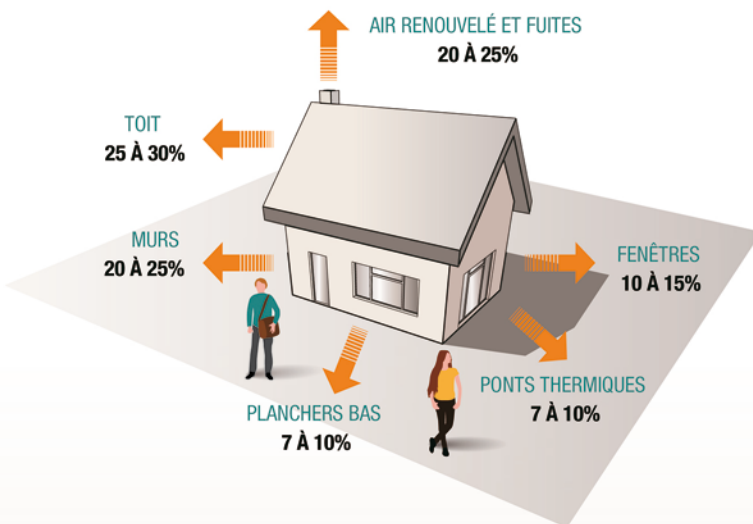
Quel est l'apport du courtier La Maison Des Travaux ?

Le courtier de La Maison Des Travaux est votre interlocuteur commercial. Il vous met en relation avec les entreprises du bâtiment de son réseau mais il n'assume pas le suivi de chantier.
À l'issue de la fin complète des travaux, il vous remet un questionnaire de satisfaction pour évaluer la qualité de service de ses entreprises.

D'où viennent les déperditions de chaleur dans votre maison ?

Bien identifier les facteurs de perte de chaleur permet de hiérarchiser les travaux à mener pour améliorer la performance énergétique de son habitat. C'est aussi le moyen de savoir quel est LE meilleur investissement dans des travaux.

Les déperditions de chaleur d'une maison individuelle non isolée



Le saviez-vous ?

Le toit est la première cause de la perte de chaleur de votre maison. Exposé au vent et présentant une grande surface de contact entre l'intérieur et l'extérieur, il est, à lui seul, responsable d'environ 30% des pertes thermiques, si les combles ou les sous pentes sont mal isolés par exemple.

Les murs représentent la deuxième cause avec près d'un quart des pertes de chaleur. Ils ne sont bien souvent pas assez isolés à cause d'une fine isolation par l'intérieur.

Les fuites d'air et le renouvellement de l'air comptent pour 1/5 des pertes. Ces fuites peuvent être nombreuses et venir entre autres des cheminées, des huisseries et serrures, des gaines électriques...

Les vitrages représentent jusqu'à 15% des pertes.

Le plancher bas (souvent pas isolé dans les maisons anciennes) ainsi que **les ponts thermiques** affichent chacun jusqu'à 10% de la déperdition totale de chaleur. Ils procurent une sensation d'inconfort.

Quels sont les travaux à mener contre les pertes de chaleur de votre habitat ?

3 grands postes de rénovation sont indispensables pour contribuer à rendre économe votre habitat.

1 Une bonne isolation est la base indispensable pour lutter contre les déperditions de chaleur. Il est nécessaire d'agir sur l'enveloppe de l'habitation pour diminuer les besoins de chauffage l'hiver et maintenir un certain niveau de fraîcheur l'été. **Les zones à traiter sont :**

- L'isolation des murs et parois vitrées par l'intérieur ou l'extérieur
- L'isolation des ouvertures
- L'isolation des combles
- L'isolation des toitures et terrasses
- L'isolation des sols

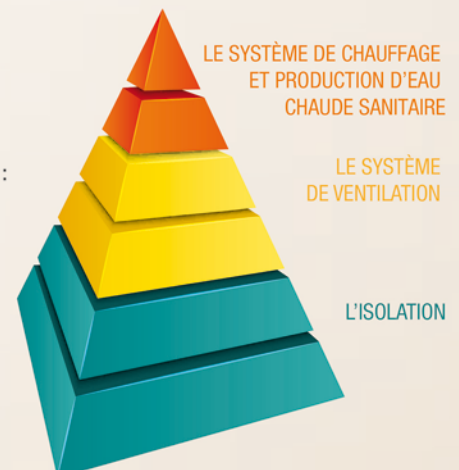
2 La consommation d'énergie générée par le renouvellement d'air peut être optimisée grâce aux :

- VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) simple flux et double flux

3 Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont les postes les plus importants en terme de consommation d'énergie. Les types de chauffages performants sont :

- Les chaudières à granules de bois, à condensation
- Les chaudières et boucles à eau chaude
- Les pompes à chaleur air-eau / air-air
- Les pompes à chaleur solaire
- Les poêles à granulés de bois, à bûches, de masse
- Les radiateurs d'économie d'énergie.

La pyramide des interventions



Financer ses travaux d'économie d'énergie

Changer la chaudière, isoler les murs et les combles, installer une VMC sont des travaux nécessaires qui peuvent être freinés par leur coût. Cependant, il existe des aides financières publiques et privées qu'il suffit d'activer.

À quel type de droits et d'aides pouvez-vous prétendre ?

Selon les dispositions inscrites dans la loi de finances 2015, 3 dispositifs existent pour aider au financement des travaux liés à la rénovation énergétique. D'autres aides peuvent être proposées localement... Renseignez-vous auprès du courtier de votre région.



Les catégories de travaux concernées par l'éco-prêt à taux zéro :

- Isolation de la toiture
- Isolation des murs extérieurs
- Remplacement des portes, fenêtres et portes fenêtres extérieures
- Installation ou remplacement de systèmes de chauffage (associés le cas échéant à des systèmes de ventilation performants) ou de production d'eau chaude sanitaire performants
- Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

Le CITE : Crédit d'Impôts Transition Énergétique

Accessible aux propriétaires occupants et locataires, il vous permet de déduire de vos impôts 30 % des dépenses d'équipements et /ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique (montant de dépenses éligibles, plafonné à **8 000 €** par personne et majoré de 400 € supplémentaires par personne à charge et 16 000 € pour un couple marié ou pacsé).



Pour bénéficier de cette aide, vous devez faire appel à des professionnels qualifiés RGE.

Ce crédit concerne les dépenses d'acquisition de certains équipements fournis par les entreprises ayant réalisé les travaux et/ou de main d'œuvre pour certains travaux d'isolation des parois opaques. Ces équipements et matériaux doivent satisfaire à des critères de performance.

Pour connaître les dépenses d'équipements et matériaux concernées, parlez-en à votre courtier.

L'Éco-Prêt à taux zéro : une facilité de financement

Accessible à tous les propriétaires, il permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de **30 000 €** pour réaliser des travaux d'éco-rénovation.

Les travaux qui ouvrent droit à l'éco-prêt à taux zéro doivent :

- soit constituer un « bouquet de travaux » : la combinaison d'au moins deux catégories de travaux éligibles parmi les catégories listées ci-contre,
- soit permettre d'atteindre une « performance énergétique globale » minimale du logement, calculée par un bureau d'étude thermique.

Sans oublier... la TVA à 5,5%

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les travaux d'efficacité énergétique éligibles au crédit d'impôt transition énergétique et leurs travaux indissociablement liés bénéficient du taux à 5,5%, soit les travaux suivants : Travaux d'isolation thermique, d'amélioration du système de chauffage, régulation et programmation, changement de chaudière, chauffage au bois, chauffage ou eau chaude solaire, pompe à chaleur pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, installation de système de production électrique, raccordement à un réseau de chaleur, chauffage collectif.

Voir conditions avec votre courtier.

**TVA
5,5%**

Les 4 ÉTAPES pour réussir sa rénovation énergétique



Faire réaliser
une étude thermique



Identifier les postes
de consommation
permettant la diminution
de la facture énergétique
et choix budgétaire



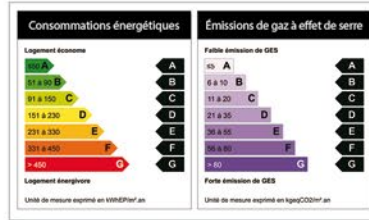
Optimiser son budget en
étudiant les droits et aides
Réalisation des devis
et définition du planning



Déroulement du chantier
et réception de l'ouvrage

La rénovation énergétique, c'est aussi la valorisation de son bien

Entreprenre une rénovation énergétique, c'est non seulement faire des économies d'énergie et gagner en confort mais c'est aussi anticiper l'avenir ! Sachez que votre investissement vous permettra de changer l'étiquette DPE de votre habitat et ainsi accroître sa valeur à la revente.



Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} novembre 2006, fournir un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est obligatoire pour la vente d'une maison, d'un logement situé dans un immeuble collectif et de tout local tertiaire (bureau, commerce...).

Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Le courtier de La Maison Des Travaux : Votre partenaire pour vos travaux

Grâce à sa riche expérience auprès de ses clients, il saura vous orienter au plus juste de vos besoins, évaluant les possibilités en fonction de vos attentes, de votre budget mais aussi de votre mode de vie tout en intégrant les contraintes. Il est à votre écoute pour vous orienter vers les solutions personnalisées et vers les entreprises du bâtiment qu'il vous faut.

Votre courtier assure une vérification minutieuse des entreprises de son panel sur des critères de santé financière, possession d'assurance et qualité de service. Les entreprises respectent la charte qualité de La Maison Des Travaux qui représente un engagement de leur part pour la bonne conduite de vos travaux. Les entreprises ont le label RGE permettant d'assurer les travaux de rénovation énergétique.



La rénovation énergétique doit être une approche globale.



La référence Pro pour vos travaux